



Naissance d'un enfant aux Philippines de parents non mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

Mars 2022

Documents à soumettre

Les documents originaux suivants doivent être présentés avec une copie :

- Acte de naissance*** émis par la Direction Générale des Statistiques des Philippines (PSA), avec apostille obtenue auprès du Département philippin des affaires étrangères (DFA) et datant de moins de six mois à compter de sa date d'émission.
- Passeport de l'enfant en cours de validité**, s'il existe
- Admission of Paternity / Affidavit of Paternity / Affidavit to use the surname of the father**, copie certifiée conforme par le bureau d'état civil local
- Passeport en cours de validité des parents**
- Fiche d'information** complétée

**Si la naissance a été enregistrée tardivement (plus de 30 jours après la date de naissance), il faut remettre les documents supplémentaires suivants (légalisés par le Département des affaires étrangères philippin) et fournir l'adresse et le numéro de téléphone des autorités émettrices :*

- L'acte de naissance délivré par le bureau d'état civil local
- L'original du certificat de baptême
- L'original des bulletins scolaires, relevés de notes ou d'autres certificats scolaires

Le parent suisse :

- Copie du passeport**
- Copie du certificat de famille ou certificat de l'état civil**

Le parent philippin :

- Passeport en cours de validité**
- Acte de naissance*** émis par la Direction Générale des Statistiques des Philippines (PSA), avec apostille obtenue auprès du Département philippin des affaires étrangères (DFA) et datant de moins de six mois à compter de sa date d'émission.

**Si la naissance a été enregistrée tardivement (plus de 30 jours après la date de naissance), il faut remettre les documents supplémentaires suivants (légalisés par le Département des affaires étrangères philippin) et fournir l'adresse et le numéro de téléphone des autorités émettrices :*

- L'acte de naissance délivré par le bureau d'état civil local
- L'original du certificat de baptême
- L'original des bulletins scolaires, relevés de notes ou d'autres certificats scolaires

- Certificat de l'état civil actuel**, datant de moins de six mois à compter de sa date d'émission. Pour les Suisses, le certificat est délivré par la commune du lieu d'origine. Les ressortissants étrangers peuvent obtenir le certificat dans leur pays. Pour les citoyens philippins, selon leur statut d'état civil, les documents suivants doivent être présentés:

Célibataire:

- Certificat de célibat dit "**CENOMAR**" délivré par la Direction Générale des Statistiques des Philippines (PSA), avec apostille obtenue auprès du Département philippin des affaires étrangères (DFA)

Veuf/veuve:

- Certificat d'avis sur les mariages "CEMAR"** délivré par la PSA avec apostille du DFA.
- Acte de décès** délivré par la PSA avec apostille du DFA

Mariage dissous/annulé:

- Certificat d'avis sur les mariages "CEMAR"** délivré par la PSA avec apostille du DFA
- Acte de mariage annoté** délivré par la PSA avec apostille du DFA
- Une copie certifiée conforme de la décision / ordonnance / décret du tribunal** et le certificat de la décision définitive ou irrévocable d'annulation / l'exequatur du divorce étranger, avec apostille du DFA et traduite dans l'une des langues suisses (allemand, français ou italien)

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Vérification approfondie

L'ambassade fera la vérification des documents philippins auprès de l'autorité locale compétente avant de les légaliser et de les transmettre aux autorités suisses.

Selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse, l'Ambassade peut exiger une vérification complémentaire par l'intermédiaire d'un service externe et demander des documents et des frais supplémentaires.

La procédure pour l'authentification des documents est d'environ 3 à 4 mois au minimum.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

- En vertu du Code de la famille (Articles 164 et 167), les enfants sont considérés comme légitimes s'ils sont conçus ou nés au cours d'un mariage valide
Article 164. Les enfants conçus ou nés au cours du mariage des parents sont légitimes.
Article 167. L'enfant sera considéré comme légitime, bien que la mère ait pu se déclarer contre sa légitimité de celui-ci ou qu'elle ait été condamnée comme une femme adultère.
- Veuillez prendre note que les documents incomplets ne seront pas acceptés.
- La comparution personnelle n'est pas obligatoire. Vous pouvez envoyer les documents à l'Ambassade de Suisse via un service de courrier comme LBC.
- La liste des traducteurs est consultable en ligne sur notre site officiel:
<https://www.eda.admin.ch/countries/philippines/en/home/services/uebersetzer.html>

Embassy of Switzerland
24th Floor, BDO Equitable Tower
8751 Paseo de Roxas
1260 Makati City, Metro Manila
Philippines
Tel. (+63 2) 8845 45 45, loc.2
manila@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/philippines